

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN**  
**Le Mardi 26 janvier à 19 heures 00,**

**Le Conseil Municipal de la COMMUNE de SARRIGNE, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Michel Berger, attenante à la Mairie, pour répondre aux nécessités de la lutte contre l'épidémie de covid 19, en session ordinaire, sous la présidence de Sébastien BODUSSEAU, Maire de SARRIGNE.**

**DATE DE CONVOCATION : 20 JANVIER 2021**

**Nombre de Conseillers Municipaux : 15**

**PRESENTS : 14**

**Mesdames et Messieurs : ENON Eric, GUILLET Sébastien, PASQUIN Laëtitia, BEUGNON Thibault, PASSELANDE Jean-Noël, SINEAU Lucienne, PITON Julien, GUICHETEAU Laëlia, DRONIOU Isabelle, NEGREL Isabelle, ROLAND Roselyne, POUPONNEAU Philippe, ONILLON Denise.**

**Absents excusés et représentés :**

**DUPERRAY Guy, par ENON Eric**

**Absents excusés : Néant**

**Absents : néant**

**SECRETAIRE DE SEANCE : PASQUIN Laëtitia**

**Affiché le 27/01/2021**

Compte rendu de la réunion 17 décembre 2020 : Madame SINEAU signale quelques fautes d'orthographe dans ce compte rendu, qui n'affectent pas les délibérations.

Avant de procéder aux délibérations, Monsieur Sébastien GUILLET, Adjoint à la Communication, à la vie sportive, associative, culturelle et patrimoine, présente l'organisation et les objectifs des commissions dont il est responsable. Il détaille les différentes animations prévues ou souhaitées par les membres de ces commissions, pour 2021.

Il est convenu, à partir de janvier 2021, que chaque responsable de commission pourra, chacun à son tour, en faire de même, pour une meilleure information de l'ensemble des élus et surtout ceux qui ne font pas partie des commissions présentées (2 commissions par conseil municipal idéalement).

## **DELIBERATIONS**

### **2021-01-01 - Vote des subventions aux Associations :**

Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes présentés par les diverses associations, et étudiés par la Commission « vie sportive, associative, culturelle et patrimoine »,

Le CONSEIL MUNICIPAL, par 11 voix pour et 4 absentions émanant de 4 élus membres d'une association concernée (pour éviter tout conflit d'intérêt, comme le stipule la charte de l'élu, signée en début de mandat),

DECIDE de VOTER les subventions 2021 suivantes :

- Les Foulées de Sarrigné	1.000,00 €,
- Association des Parents d'Elèves	612,00 €,
- Club Loisirs Détente	1.000,00 €,
- Société de Boules de Fort	180,00 €
- Sarrigné Plessis Pétanque Club	180,00 €

- Amicale des Chasseurs	180,00 €
- Comice Agricole	75,00 €
- Prévention Routière	50,00 €

Le Comité des Fêtes, qui n'a pas pu organiser de manifestations en 2020, considérant la crise sanitaire, a décidé de ne pas solliciter de subvention pour 2021.

Considérant que les « Foulées de Sarrigné » doivent organiser leur activité en Mars, la subvention qui leur est allouée sera versée dès le mois de février.

Pour les autres associations : ce versement sera réalisé en juin ou juillet 2021.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2021.

### **2021-01-02–Contrat droits d'utilisation et maintenance logiciels informatique**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de contrat d'utilisation et de maintenance des logiciels SEGILOG pour une période de trois ans à compter du 15 février 2021, pour un montant total de 2.650,00 € hors taxe par an.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant.

### **2021-01-03 - Pacte de Gouvernance de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole :**

La loi du 27 décembre 2019 loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi « engagement et proximité », prévoit la mise en place d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ce pacte a notamment pour objectif d'assurer une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité et d'améliorer la flexibilité dans la répartition des compétences au sein du bloc communal. Il doit être adopté dans un délai de 9 mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux concernés.

Par délibération n°2020-xo en date du 14 décembre 2020, le Conseil de communauté a approuvé un projet pacte de gouvernance entre Angers Loire Métropole et ses communes.

Ce présent projet de pacte de gouvernance - qui réaffirme les valeurs et principes partagés de l'intercommunalité d'Angers Loire Métropole - a pour objet de définir le rôle de chacune des instances de décision de la Communauté urbaine, de garantir la bonne articulation et la complémentarité entre l'intercommunalité et les 29 communes membres ainsi que les modalités d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

Après approbation par le Conseil Communautaire ALM et avis des conseils municipaux des 29 communes membres, le pacte de gouvernance sera conclu pour la durée du mandat communautaire 2020-2026. Son contenu peut être revu en cours de mandat à l'initiative de la Commission Permanente d'Angers Loire Métropole. Toute modification substantielle apportée sera soumise à l'approbation de la Commission Permanente, puis des conseils municipaux des 29 communes membres de la Communauté Urbaine, avant délibération en Conseil Communautaire.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération DEL-2020-xo du Conseil de communauté du 14 décembre 2020 portant approbation du projet de pacte de gouvernance entre les communes et Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2020-xo du Conseil de communauté du 14 décembre 2020 portant saisine, pour avis, des conseils municipaux en vue de l'approbation du de pacte de gouvernance entre les communes et Angers Loire Métropole,

Le CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le projet de pacte de gouvernance, à l'unanimité.

### **2021-01-04 - Rapport sur la collecte et le traitement des déchets :**

Après avoir pris connaissance du rapport annuel, établi par la Communauté Urbaine « Angers Loire Métropole » concernant la collecte des déchets pour l'année 2019 et présenté par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL en PREND ACTE

Et SOUHAITE que le poids des OMR se réduise davantage par habitant. Il rappelle la possibilité pour chaque sarrignéen de se procurer un composteur ALM gratuit en se rapprochant de la mairie.

### **2021-01-05 - Convention transitoire de voirie - Avenant n° 3 :**

Par délibération n° 2017-12-08 du 19 décembre 2017, le Conseil Municipal avait accepté la convention conclue avec Angers Loire Métropole pour assurer la continuité du service public jusqu'au 31 décembre 2020 dans le cadre de la création, l'aménagement, et l'entretien de la voirie et de réseaux d'eaux pluviales situés sur le territoire de la commune.

Angers Loire Métropole devait reprendre l'exercice de la compétence voirie et eaux pluviales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cependant, la crise sanitaire actuelle n'a pas permis d'avancer aussi vite que prévu dans le projet de reprise en gestion directe de cette compétence.

Il y a donc lieu de procéder par avenant à la prolongation de cette convention de gestion une année supplémentaire

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant N° 3 à la convention de gestion,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

## INFORMATIONS

- **Budget 2021** : Monsieur le Maire et Monsieur ENON, Adjoint aux Finances, présentent la première ébauche du compte administratif de l'exercice 2020, ainsi que celle du budget prévisionnel essentiellement de la crise sanitaire. Le PPI 2021-2026 est transmis à tous les élus pour concertation et arbitrages, pour la réalisation du budget 2021.

- **Rencontre avec les Elus du Plessis Grammoire** : Monsieur le Maire rend compte des rencontres entre Elus de chaque commune, concernant la réflexion initiée depuis septembre 2020 et les projets de mutualisations envisagés. 3 Scénarii sont envisageables: renforcement des mutualisations actuelles, entente ou syndicat. Un point d'étape sera régulièrement fait à l'ensemble du conseil municipal, selon les avancées des discussions entre nos deux communes et l'avis des services préfectoraux.

- **Rencontre avec des représentants de l'ARS et la coordinatrice ALM du Contrat Local de Santé** : Suite à la délibération 2020-08-04 d'Août 2020, Monsieur le Maire indique qu'une rencontre a été organisée avec des représentants de l'Agence Régionale de Santé et la coordinatrice du Contrat Local de Santé d'Angers Loire Métropole afin de présenter le projet communal (pôle santé, jardins partagés, services publics divers, éco-paturage, habitat locatifs séniors...). Ce projet a reçu un très bon accueil et doit faire l'objet d'une étude d'impact et financière de la part de l'ARS. Le Contrat Local de Santé pourra également accompagner la commune dans ses démarches, ainsi que d'autres partenaires que les élus doivent rencontrer dans ce premier semestre 2021.

- **Renouvellement du Contrat ADAPEI** : Monsieur PASSELANDE est actuellement en discussion avec cette association pour le renouvellement du contrat de service relatif à l'entretien des espaces verts communaux et une rencontre est prévue début février 2021. Aussi cette délibération est reportée pour le conseil municipal de fin février 2021.

- **Projet d'urbanisation O.A.P. zone mixte de la Vallée** : Monsieur le Maire et des membres de la Commission Aménagement et Urbanisme ont rencontré des représentants d'ALTER CITES pour évaluer ce projet : Les études obligatoires, qui devront être lancées rapidement, sont estimées à 72.000 € TTC et seront confiées à l'aménageur retenu pour ce projet (privé ou public: des rencontres sont à venir). Si cela est réalisable, le début des travaux, après actualisation des zonages et documents d'urbanisme, pourrait coïncider avec la fin de la 2<sup>ème</sup> tranche du Lotissement Bois Jarry (second semestre 2023) et seulement après concertation des riverains concernés.

- **Rapports Angers Loire Métropole** : Les rapports d'activité, et de l'eau et l'assainissement n'étant pas encore parvenus, ils seront présentés lors d'une prochaine réunion.

- **bilan du Séminaire Angers Loire Métropole** : Monsieur le Maire rappelle aux nouveaux Elus que Angers Loire Métropole organise deux séminaires par an pour les maires, sur des thématiques importantes. Le 08/01/2021, il concernait notamment le transfert de la voirie et des eaux pluviales, avec ses conséquences sur le personnel communal, le pacte financier et fiscal, et différents dossiers ont été évoqués, comme le territoire intelligent, la vaccination anti-covid...

### DATES A RETENIR

08/02/2021 : Conseil Communautaire ALM.

23/02/2021 : Conseil Municipal à 19h30

La séance est levée à 21 heures 45